

Rapport des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés d'Electricité de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes :

- L'évaluation des provisions liées à la production nucléaire, telle que décrite en notes B-14 et 10 de l'annexe, est sensible aux hypothèses retenues en termes de coûts, de taux d'inflation, de taux d'actualisation à long terme, d'échéanciers de décaissements, ainsi qu'à l'issue des négociations en cours avec Cogema. La modification de certains de ces paramètres pourrait conduire à une révision significative des montants provisionnés.
- Comme l'indique la note 18 relative aux engagements, le Groupe considère que le coût d'acquisition des titres Italennergia Bis (IEB) et les prix planchers des engagements financiers directs et indirects donnés ne sont pas remis en cause par l'évaluation faite par EDF sur la base du dernier plan d'affaires d'Edison. Ce plan n'a pas pu être revu par nos soins compte tenu des conditions actuelles d'exercice par EDF de ses droits d'actionnaire dans IEB. Certaines des hypothèses du plan d'affaires ainsi que le taux d'actualisation retenus ont un impact très sensible sur la valeur d'Edison qui repose notamment sur des cessions d'actifs et sur un plan volontariste de développement d'ici 2008, que nous ne sommes pas en mesure d'apprécier aujourd'hui.
- Comme indiqué en note 3 de l'annexe, EDF a engagé au cours de l'exercice écoulé l'inventaire physique des immobilisations de l'EPIC, qui devrait être finalisé en 2003. Les incidences éventuelles de cet inventaire sur les comptes ne peuvent être évaluées à ce jour.

Par ailleurs, nous formulons une réserve sur le point suivant :

- Le personnel actif et inactif d'EDF en France bénéficie du régime spécial de retraite des Industries Électriques et Gazières, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements d'EDF à ce titre ne font l'objet ni d'une provision au bilan, ni d'une information chiffrée dans l'annexe. Ces engagements représentent, sur la base du système actuel, un passif latent dont le montant est largement supérieur aux capitaux propres du Groupe. Comme expliqué dans la note 19 de l'annexe, l'évaluation de ces engagements devrait être fortement modifiée par la réforme envisagée du financement du régime spécial des Industries Électriques et Gazières.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes B-1 et 0 de l'annexe qui exposent les changements comptables résultant en particulier de l'application, à compter du 1er janvier 2002, du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs, et sur l'évolution à venir du référentiel comptable du Groupe pour convergence avec les normes internationales.

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le chapitre "Résultats financiers" du rapport annuel. A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 26 mars 2003.

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu

Philippe VASSOR Amadou RAIMI

Ernst & Young Audit

Patrick GOUNELLE Claire NOURRY

Mazars & Guerard

Jean-Louis LEBRUN Guy ISIMAT-MIRIN